



CAP ARMURIER

Lycée Benoît Fourneyron

(St-Etienne)

Je souhaite accueillir un apprenti

Quels critères, quelles démarches ?

Les objectifs de l'apprentissage

- ✓ Recruter une personne adaptée aux besoins de l'entreprise
- ✓ La former dans le cadre de sa préparation à un diplôme
- ✓ Lui apprendre le métier selon ses propres méthodes de travail, assurer la transmission des savoir-faire spécifiques au sein de l'entreprise
- ✓ Palier à d'éventuelles difficultés de recrutement sur les métiers en tension
- ✓ Anticiper le départ à la retraite d'un collaborateur

Qui recruter en apprentissage ?

- ✓ Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus
- ✓ Certains publics au-delà de 29 ans révolus c'est-à-dire les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, [les travailleurs handicapés](#), les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et les sportifs de haut niveau

A noter : les jeunes ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3^{ème}) peuvent être inscrits en apprentissage, sous statut scolaire, dans un lycée professionnel ou dans un centre de formation d'apprentis dès lors qu'ils ont atteint l'âge de 15 ans révolus.

La durée du contrat en apprentissage

- ✓ Le CAP d'Armurier avec le lycée Benoît Fourneyron dure un an

Démarches à effectuer en résumé

- ☐ Prendre contact avec le Lycée Benoît Fourneyron
- ☐ Rédiger et diffuser une annonce
- ☐ Effectuer l'entretien d'embauche
- ☐ Signature du contrat d'apprentissage à établir et désigner un maître d'apprentissage
- ☐ Inscrire l'apprenti au centre de formation en apprentissage GRETA CFA
- ☐ Effectuer la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) à l'URSSAF comme pour tout salarié
- ☐ Programmer une visite médicale d'embauche auprès de la Médecine du Travail.
- ☐ Préparer l'accueil de l'apprenti(e) dans l'entreprise

Rédigez et diffusez votre annonce

Il vous faut décrire votre métier de façon valorisante. Vous devez donner envie à des jeunes de vivre leur première expérience professionnelle à vos côtés.

En contact permanent avec les jeunes, le Lycée Benoît Fourneyron peut vous aider à rédiger l'annonce la plus attrayante possible.

Une fois prête, diffusez votre annonce :

- ✓ Au Lycée Benoît Fourneyron <https://benoit-fourneyron.ent.auvergnerhonealpes.fr/le-lycee/presentation/contacter/> (04 77 46 30 50)
- ✓ A Pôle emploi <https://entreprise.pole-emploi.fr/accueil/homepage>
- ✓ A votre chambre de commerce <https://www.artisanat.fr/reseau-des-cma/un-reseau-de-proximite/annuaire-des-cma>
- ✓ A Cap emploi pour les candidatures de personnes handicapées <https://www.agefiph.fr/annuaire>
- ✓ Dans le réseau des missions locales <https://www.unml.info/>
- ✓ Sur le site de la FEPAM en envoyant votre annonce sur info.contact@fepam.fr

Effectuer et réussir votre entretien d'embauche

- ✓ Le CV d'un apprenti peut paraître encore peu fourni, c'est peut-être son premier contact avec une entreprise tenez en compte
- ✓ Impliquez le maître d'apprentissage lors du rendez-vous
- ✓ Au cours de l'entretien, donnez-lui envie de vous rejoindre : expliquez-lui ce que sera son quotidien
- ✓ Valoriser la motivation plus que le CV



Votre futur apprenti doit avoir été ou devra être accepté par le Lycée Benoît Fourneyron
Ne vous engagez pas sans savoir si le jeune choisi est accepté par le Lycée !

Signature du contrat d'apprentissage

Une fois que votre choix s'est porté sur un profil, vous devez signer un contrat avec votre nouvel apprenti.

Il doit être établi par écrit, en 3 exemplaires originaux, à l'aide du formulaire Cerfa 10103*07
https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_10103.do

Ce contrat alterne des périodes d'enseignement technologique et professionnel au Lycée Benoît Fourneyron (11 semaines) et des périodes de travail en entreprise (environ 40 semaines en entreprise).

Désignation du maître d'apprentissage

Le contrat précise le nom du ou des maîtres d'apprentissage. Vous devrez attester des titres ou diplômes dont ceux-ci sont titulaires et la durée de leur expérience professionnelle dans l'activité en relation avec la qualification recherchée.

Le contrat sera signé par vous-même et l'apprenti (ou son représentant légal s'il est mineur) et vous devrez le transmettre au Greta.

C'est le Greta-Cfa qui sera l'interlocuteur de l'apprenti dès la signature du contrat.

CFA AL
50 cours de la République
69100 Villeurbanne
cfaal@ac-lyon.fr
☎ 04 72 40 43 00

Les avantages fiscaux et financiers pour l'entreprise

- ✓ Exonération des cotisations salariales dans la limite de 50 % du SMIC en vigueur
- ✓ Non prise en compte de l'apprenti dans les effectifs de l'entreprise
- ✓ Aide à l'embauche d'un apprenti entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025 :
 - **5 000 €** pour les entreprises de moins de 250 salariés ;
 - **2 000 €** pour les entreprises de 250 salariés et plus, à la condition qu'elles s'engagent à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif au 31 décembre de l'année suivant celle de conclusion du contrat d'apprentissage.
 - Le montant de cette aide s'élèvera à **6 000 €** pour le recrutement d'apprentis en situation de handicap quelle que soit la taille de l'entreprise. Cette aide est cumulable avec les aides spécifiques pour les apprentis aux situations de handicap